



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE DROIT**



# **RÉSEAUX SOCIAUX ET UNIVERS VIRTUELS: QUELS RISQUES JURIDIQUES POUR LES ENTREPRISES ?**

**lundi 7 novembre 2011**

Université de Genève

UNIMAIL

## **OBJET DU SÉMINAIRE**

Dans la société de l'information, la communication est devenue un instrument essentiel pour toute institution qu'elle soit privée ou publique. A cet égard, la diffusion d'informations en ligne sur les réseaux sociaux ou sur d'autres plateformes virtuelles (tels que les mondes virtuels) tend à devenir un volet incontournable dans toute stratégie de communication. Or, ces médias recèlent de nombreux risques juridiques, en particulier en matière de protection de la confidentialité, de la personnalité et des droits de la propriété intellectuelle.

Partant de ce constat, la Faculté de droit de l'Université de Genève, en partenariat avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG, [www.ccig.ch](http://www.ccig.ch)) et le Forum Suisse pour le Droit de la Communication (SF-FS, [www.sf-fs.ch](http://www.sf-fs.ch)), a estimé utile de présenter les principaux défis juridiques posés par les réseaux sociaux et les univers virtuels dans le cadre d'un séminaire d'une demi-journée, en examinant en particulier les mesures que peuvent prendre les entreprises pour gérer de tels risques (notamment concernant leurs employés).

De par son orientation pratique, ce séminaire s'adresse non seulement aux avocats et aux juristes d'entreprises, mais également à toutes les personnes et sociétés qui sont confrontées ou s'intéressent aux défis juridiques posés par les réseaux sociaux et les univers virtuels.

# RESEAUX SOCIAUX ET UNIVERS VIRTUELS: QUELS RISQUES JURIDIQUES POUR LES ENTREPRISES ?

7 novembre 2011  
Université de Genève

## Programme

- 13 h 45            **Introduction**  
Christian Bovet, Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Genève  
Jacques de Werra, Professeur à la Faculté de droit, membre du comité du Forum Suisse pour le Droit de la Communication (SF-FS)
- 14 h 00            **Réseaux sociaux et univers virtuels: un must pour les entreprises ?**  
Stéphane Koch, internet & information strategy advisor, Genève
- 14 h 30            **Quelles stratégies adopter ? Perspective de l'industrie horlogère**  
Carole Aubert, responsable de la cellule Internet, Fédération Horlogère et avocate, Neuchâtel
- 15 h 00            **Protection de l'« e-réputation » et des données confidentielles**  
Prof. Bertil Cottier, Facoltà di scienze della comunicazione, Università della Svizzera Italiana, Lugano
- 15 h 30            **Pause – café**
- 16 h 00            **Protection des droits de propriété intellectuelle**  
Sevan Antreasyan, Faculté de droit de l'Université de Genève
- 16 h 30            **Table ronde** modérée par Eric Biesel, membre de la direction de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève sur le thème

## **Meilleures pratiques en ligne / *On line best practices***

### **A US perspective**

Prof. Dan Hunter, Director, Institute for Information Law & Policy, New York Law School

### **European and Swiss perspectives for private companies and public sector entities**

Dr Ursula Widmer, past president iTechLaw, Vice-President, Information Security Society Switzerland (ISSS), avocate, Berne

### **A Perspective from the World Intellectual Property Organization (WIPO)**

Marcus Höpperger, Director, Trademark and Design Law Division, Brands and Designs Sector, WIPO

### **A Survey of Rights Protection Mechanisms and Dispute Resolution Practices**

Eun-Joo Min, Head, Legal Development Section, WIPO Arbitration and Mediation Center

- 17 h 45            **Conclusion**

## Informations pratiques

### Organisation

- Prof. Jacques de Werra, Faculté de droit, Université de Genève

### Inscription

- Au moyen du bulletin d'inscription ci-joint à renvoyer jusqu'au **22 octobre 2011** au :  
Secrétariat du Département de droit commercial  
Faculté de droit – Uni Mail – Université de Genève  
Bd du Pont-d'Arve 40 – 1211 Genève 4  
Fax : +41(0)22 379 84 67
- En ligne: [www.unige.ch/droit/reseauxsociaux.html](http://www.unige.ch/droit/reseauxsociaux.html)
- Une confirmation écrite, avec bulletin de versement, vous parviendra après réception de votre inscription

### Finance d'inscription

- CHF **275.-** (tarif ordinaire)
- CHF **200.-** pour les membres de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et les membres du Forum Suisse pour le Droit de la Communication (SF-FS)
- CHF **100.-** pour les avocat(e)s-stagiaires et les étudiant(e)s (sur présentation d'une pièce de légitimation).

La finance d'inscription inclut la documentation et les collations servies lors de la pause café.  
En cas d'annulation reçue le 31 octobre 2011 au plus tard, la finance d'inscription est remboursée sous déduction d'un montant de CHF 50.-.

### Attestation

Une attestation de participation peut être délivrée sur demande (notamment aux avocat(e)s-stagiaires)

### Langue

Les présentations ont lieu en français ou en anglais (sans traduction simultanée)

### Lieu

Salle S160  
Université de Genève – Uni Mail  
Boulevard du Pont d'Arve 40 - 1205 Genève  
Accès en trams 15 et 17 (dir. Bachet) arrêt Uni Mail ou parking sur place

### Informations complémentaires

Francine Pinget / Nicole Crausaz  
Secrétariat du Département de droit commercial  
Faculté de droit  
Tél : +41(0)22 379 86 33 / 84 73  
Francine.pinget@unige.ch  
[Nicole.crausaz@unige.ch](mailto:Nicole.crausaz@unige.ch)

Groupe Facebook: <http://on.fb.me/droit-internet>





## BULLETIN D'INSCRIPTION

Le(a) soussigné(e) :

- a)  **prendra part** au séminaire du **7 novembre 2011** intitulé  
**Réseaux sociaux et univers virtuels: quels risques juridiques pour les entreprises ?**
- b)  non-membre (finance d'inscription : CHF 275.--)  
 est membre de la CCIG ou du SF-FS (finance d'inscription réduite: CHF 200.--)  
 est étudiant(e)/avocat(e)-stagiaire (finance d'inscription : CHF 100.-- ;  
joindre une pièce de légitimation)
- c)  n'est pas encore membre du SF-FS, mais souhaite le devenir (cotisation annuelle :  
CHF 150.--) pour bénéficier, dès ce séminaire, du tarif préférentiel de CHF 200.--.  
Il(Elle) adhère au SF-FS.

**NOM, PRÉNOM :** .....

**SOCIÉTÉ :** .....

**PROFESSION :** .....

**ADRESSE :** .....

.....

**TÉLÉPHONE :** ..... **FAX :** .....

**E-MAIL :** .....

**DATE :** ..... **SIGNATURE :** .....

Affranchir  
s.v.p.

Université de Genève  
Faculté de droit – Uni Mail  
Secrétariat du Département de  
droit commercial  
Bd du Pont-d'Arve 40  
1211 Genève 4